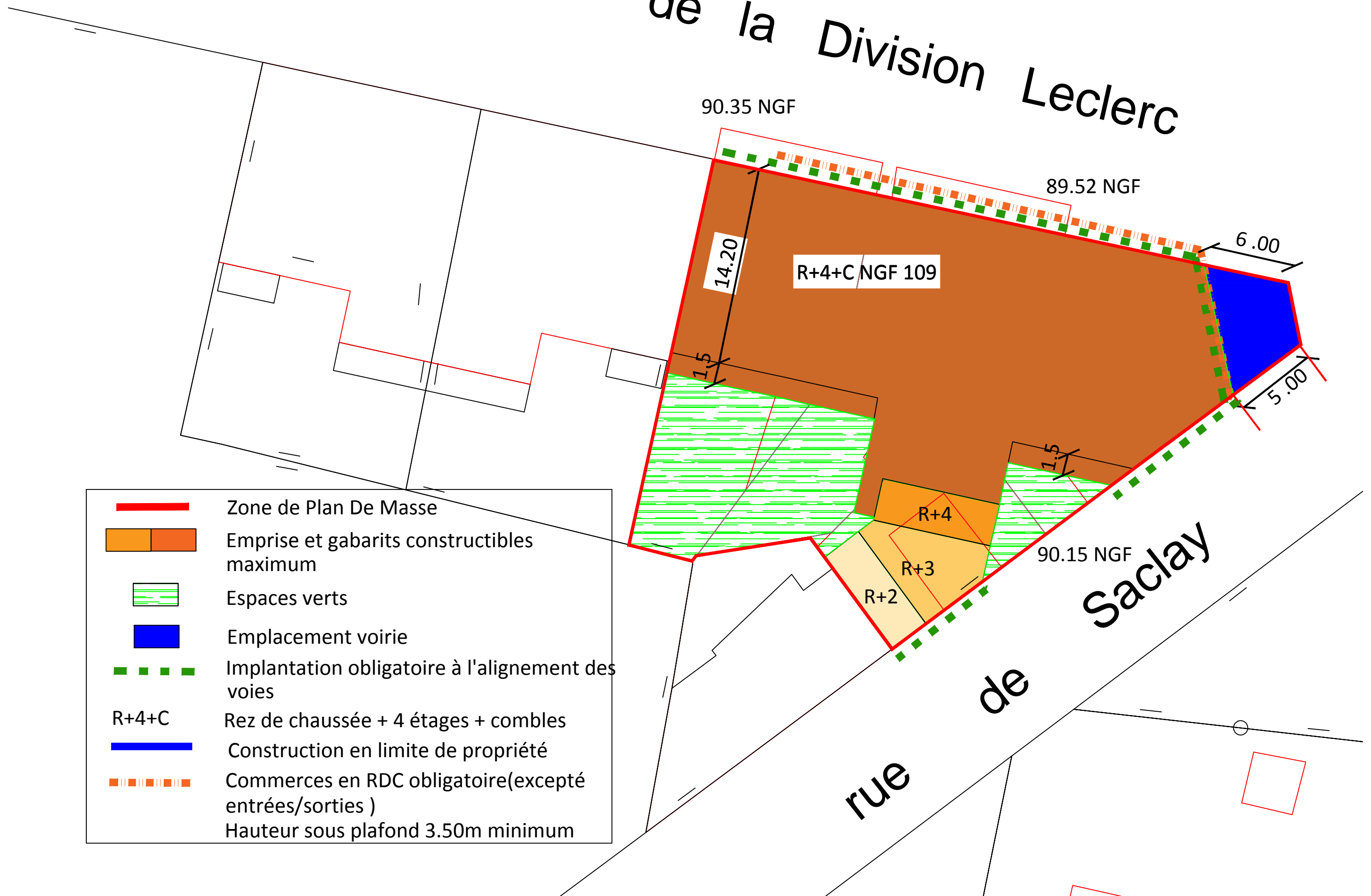


Avenue de la Division Leclerc



R+4+C NGF 109

R+4
R+3
R+2

- Zone de Plan De Masse
- Emprise et gabarits constructibles maximum
- Espaces verts
- Emplacement voirie
- Implantation obligatoire à l'alignement des voies
- R+4+C** Rez de chaussée + 4 étages + combles
- Construction en limite de propriété
- Commerces en RDC obligatoire (excepté entrées/sorties)
- Hauteur sous plafond 3.50m minimum